

Adresse du district de Mâcon (Saône-et-Loire) qui félicite la Convention pour ses immenses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du district de Mâcon (Saône-et-Loire) qui félicite la Convention pour ses immenses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 55;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27695_t1_0055_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

mots ce que pensent les sans-culottes composant le comité de surveillance près le district de Toul. S. et F. ».

DONZÉ Bastien (*présid.*), GOFFIN, LARANCOUR, LATOUR, LE BÉGUET, HAUDOT, FROISSARD, PAPIN, FAICK.

l

[*Le distr. de Mâcon, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Citoyens représentants,

Celui qui ferme, inébranlable dans son poste, a su faire tomber la tête des tyrans, des traîtres, des conspirateurs, contre l'unité et l'indivisibilité de la République,

celui-là seul, disons-nous, doit y rester. Continuez, représentants, affermissez notre révolution sur les bases éternelles des vertus et de la probité.

Vos travaux sont pénibles, vos travaux sont immenses, mais la récompense qui vous attend est bien au-dessus, celle d'avoir bien mérité d'un peuple libre, d'un peuple souverain. S. et F. ».

DOZIN, CARTERON, FERMAND, RIDAL, SARRE, PROLLAME.

m

[*Le district de Laon*] (2).

17

La société populaire de la Ferté-sur-Ourcq exprime les mêmes sentimens; elle annonce qu'elle a envoyé le rôle des secours à accorder aux parens des défenseurs de la patrie, et l'état des bois qui doivent être coupés dans le canton, en exécution de la loi du 13 nivôse. Une église de cette commune vient d'être choisie pour fabriquer du salpêtre et servir d'atelier pour la construction des voitures utiles à l'artillerie et aux armées.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*La Ferté-sur-Ourcq, s.d.*] (4).

« Montagne destructive de toutes les factions et des intrigues, siège des vertus, et vous, dignes représentants qui l'habitez et que la plus horrible des conspirations voulait massacrer, recevez les vœux de félicitation que les habitants de La Ferté-sur-Ourcq, ci-devant Milon (5), réunis en Société populaire, vous adressent pour avoir encore une fois sauvé la patrie; et permettez à de bons citoyens qui ont, du milieu de leurs marais fait sortir une montagne pour y couronner la vertu et célébrer les victoires des français, d'organiser le temple qu'ils viennent de consacrer à la raison et d'y élever la tribune de vérité, afin de répandre l'instruc-

(1) C 298, pl. 1044, p. 21. Bⁱⁿ, 30 germ., M.U., XXXIX, 13.

(2) Bⁱⁿ, 30 germ. Simple mention.

(3) P.V., XXXV, 331. Bⁱⁿ, 30 germ.

(4) C 300, pl. 1059, p. 42.

(5) La Ferté-Milon (Aisne).

tion et détruire les préjugés que les amis des vices et des trônes ne défendent que pour ramener en France les chaînes de l'esclavage.

Les républicains de la Ferté-sur-Ourcq en invitant la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix, croyant qu'il est de leur devoir de l'informer de leurs efforts pour faire marcher la révolution.

Le rôle des secours à accorder aux parents des défenseurs de la patrie, est envoyé au district d'Egalité-sur-Marne (1), et ces secours seront remis aux termes de la loi, dans le courant de cette décade, des commissaires étant nommés pour en rapporter les fonds.

L'état des bois du canton qui doivent être coupés par extraordinaire, en exécution de la loi du 13 nivôse, avec les observations demandées par les commissaires des subsistances sont également envoyés au district.

Une église de cette commune servant depuis quelques temps de dépôt pour l'approvisionnement de Paris, est choisie pour la fabrication du salpêtre; elle doit également servir d'atelier pour la construction des voitures utiles à l'artillerie et aux armées, se trouvant dans les bois d'un émigré du canton, des bois d'ormes et de fresne propres à cette construction.

C'est ainsi que toujours occupée au service de la république, les citoyens de la Ferté-sur-Ourcq, réunis en Société populaire, se sont présentés à la Convention nationale, et qu'ils s'y présentent pour bien mériter de la patrie ».

Th. HURU (*présid.*), J.B. CRETON (*secrét.*), PARISIS (*secrét.*).

18

La société populaire de la commune d'Arc, ci-devant St-Jean, district de Maurienne, département du Mont-Blanc, envoie à la Convention nationale l'acte contenant le serment que tous les citoyens de cette commune ont prêté, de donner la mort au roi Sarde, à la première occasion qui se présentera, ainsi qu'aux esclaves qui marcheroient pour le défendre.

La société réclame des secours en grains pour le district de Maurienne.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des subsistances (2).

19

La société populaire de Joigny envoie à la Convention nationale une médaille d'argent, à cercle doré, qui a été offerte à la patrie par le citoyen Roudier, artiste vétérinaire, attaché au district de Joigny.

Cette société invite la Convention nationale à rester à son poste et applaudit aux mesures énergiques qu'elle a prises contre ces pré-

(1) Château-Thierry (Aisne).

(2) P.V., XXXV, 331. Bⁱⁿ, 30 germ.; C. Eg., n° 610, p. 156; M.U., XXXIX, 14.